

# VIDE GRENIER

ORGANISÉ PAR LE

## JUDO CLUB DANGEEN

### DIMANCHE 17 Mai 2026

PARC DU CENTRE DE LOISIRS, 5 rue de la Grenouillère,  
86220 DANGE SAINT ROMAIN

Ouvert aux particuliers uniquement

**Accueil de 6h00 à 8h00**

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à envoyer à l'adresse indiquée avant le  
**14 Mai 2026**

accompagné du paiement et d'une photocopie de votre carte d'identité.  
L'association se réserve le droit d'exclure toute personne pouvant nuire au bon déroulement de cette manifestation et décline toute responsabilité sur les transactions effectuées ce jour-là.



**LES VÉHICULES NE SONT PAS AUTORISÉS SUR LES EMPLACEMENTS**



---

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à : Mme GROSPEAUD Liliane,  
Mairie, 5 rue de la Promenade, 86220 Dangé Saint Romain  
ou à déposer au dojo aux horaires des entrainements :

**lundi** de : 17h30 à 20h00 **mercredi** de : 17h30 à 20h00

renseignements au 06.86.05.07.47 ou judoclubdangeen86@gmail.com

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nombre de mètres linéaires sollicités (minimum 2m) : ..... X 1,50€ = .....

Règlement par chèque à l'ordre du JUDO CLUB DANGEEN ou en espèces.  
A LA FIN DES INSCRIPTIONS, VOUS RECEVREZ UNE CONFIRMATION AVEC LE  
NUMÉRO D'EMPLACEMENT QUI VOUS AURA ÉTÉ ATTRIBUÉ

# RÈGLEMENT ET DÉROULEMENT DU VIDE GRENIER

- 1 - Le présent règlement entraîne son acceptation et son respect par les participants.
- 2 - Le vide grenier est ouvert aux particuliers uniquement. Il se déroule le 17 mai 2026 dans le parc du dojo, 5 rue de la Grenouillère à Dangé Saint Romain (86220). Les horaires de vente sont de 8h00 à 18h00, l'accueil des exposants se fera à partir de 6h00 et leur départ ne pourra se faire avant 18h00, sauf sur accord des organisateurs.
- 3 - Les véhicules (sauf petites remorques) ne sont pas autorisés sur les emplacements, un parking spécial est mis à disposition des exposants.
- 4 - Les placements ne sont pas libres, ils sont effectués par les organisateurs de façon à optimiser l'occupation des emplacements. Un numéro de placement sera délivré à chaque exposant à la suite des inscriptions et 2 jours minimum avant la manifestation. Afin d'éviter tout litige avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel.
- 5 - Les organisateurs ne fourniront aucun matériel (table, chaise, parasol, etc.).
- 6 - Il est interdit de vendre des armes (à feu, blanches et munitions), animaux de toutes sortes, denrées alimentaires, boissons ou tout produit illicite. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui contreviendrait à cette règle, sans procéder à son remboursement.
- 7 - Pour respecter la réglementation, tous les prix de vente doivent être affichés. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de litige avec des acheteurs.
- 8 - Chaque exposant est responsable des dommages qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.
- 9 - Chaque exposant s'engage à ne laisser aucun objet ou détritrus sur son emplacement. Des points de collecte de déchets (poubelles) sont prévus à cet effet.
- 10 - Tout emplacement non réglé ou réservé mais non occupé après 8h00 pourra être réattribué à un autre exposant.
- 11 - Il ne sera effectué aucun remboursement après le 11 mai 2026. Toute réservation est définitive sauf cas de force majeure et sur justificatif (certificat médical, avis de décès). La pluie ne peut pas être une cause d'annulation.
- 12 - Les chèques seront encaissés, au plus tôt, le lendemain de la manifestation.
- 13 - Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par mail ou téléphone. Les règlements seront restitués ou conservés pour une date de manifestation ultérieure, selon le choix de chaque participant.

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vente au déballage organisée par le **JUDO CLUB DANGEEN**, au 5 rue de la Grenouillère, 86220 Dangé Saint Romain, le 17 mai 2026.

Je soussigné(e) ....., participant(e) non-professionnel(le) à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé à aucune autre vente de même nature dans l'année.
- avoir participé à une seule vente de même nature dans l'année.
- que les marchandises que je propose à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ..... le.....

Signature :